

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 mai 2021, à 18 : 00 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Absence motivée : Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire, sans public et par vidéoconférence, est ouverte à 18 h 20 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 149.05.2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 tel que rédigé ci-dessous.

- 1) Dossier 2020-003 – Dérogation mineure 253, rue St-Edouard, lot 5 154 359;
- 2) Désignation Bianca Charest – Inspecteur municipal;
- 3) Coordination régionale en Sécurité civile;
- 4) Dossier Laliberté – lots 5 154 963 et 5 154 954;
- 5) Autorisation de signatures – Transaction – Quittance totale et finale;
- 6) Offre de service – Pépinière Janelle.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 150.05.2021

DOSSIER 2020-003 – DÉROGATION MINEURE 253, RUE ST-EDOUARD, LOT 5 154 359

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée afin d'autoriser les conteneurs à déchets en cour avant secondaire au lieu dans cour latérale ou arrière tel que mentionné à l'article 135 du règlement de zonage 620-19;

ATTENDU QUE le demandeur a étudié trois possibilités d'emplacement pour les conteneurs et soumet l'option 1 située près de l'intersection de la rue Saint-Édouard et de la rue Saint-Pierre;

ATTENDU QU'il s'agit d'une intersection achalandée et que la sécurité pourrait être diminuée;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi serait la moins esthétique des trois options étudiées;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent de proposer l'option 3 située dans l'aire de stationnement plutôt que l'option 1 comme demandé par le demandeur;

ATTENDU QUE le comité recommande également que les conteneurs soient situés en cour avant secondaire et que le nombre de cases de stationnement soit diminué de 2 pour un total de 27 plutôt que de 33;

ATTENDU QUE le personnel aura la possibilité de se stationner à l'école Roméo-Salois ou d'agrandir leur stationnement;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que les conteneurs soient situés en cour avant secondaire dans les deux premières cases à gauche.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 151.05.2021

DÉSIGNATION BIANCA CHAREST – INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU l'embauche de madame Bianca Charest à titre de stagiaire au service d'urbanisme;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Bianca Charest à voir à l'application des règlements municipaux et à entreprendre, si elle le juge nécessaire, les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 152.05.2021

COORDINATION RÉGIONALE EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Drummond a créé un comité de Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'évènement majeur, le personnel des municipalités pourrait être surchargé par les tâches à effectuer;

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté du conseil des maires, d'assurer une coordination régionale en Sécurité civile, tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en commun certaines ressources;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux que la MRC se dote d'un plan régional en Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut offrir un support en Sécurité civile, incendie, communication, géomatique et autres, aux municipalités;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accorder à la MRC de Drummond la coordination en Sécurité civile tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement;

QUE la MRC assure une coordination et un support des activités en Sécurité civile à l'échelle régionale;

QUE les municipalités collaborent et fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de cette tâche.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 153.05.2021

DOSSIER LALIBERTÉ – LOTS 5 154 963 ET 5 154 954

CONSIDÉRANT la réception d'un projet de développement résidentiel sur le lot 5 154 954 et d'une partie du lot 5 154 963;

CONSIDÉRANT QUE la réception du projet nécessite un échange d'affectation entre l'affectation urbaine et l'affectation conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite que l'échange d'affectation entre les lots 5 154 963 et 5 154 954 soit de même superficie;

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés ont fait l'objet d'un rapport d'étude biologique et que la partie du 5 154 963 situé en affectation urbaine comprend deux milieux humides de 13 197m² et 841m² tandis que le lot 5 154 954 comprend un milieu humide d'une superficie de 608m²;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond ne permet pas dans l'affectation conservation le développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a reçu un projet de développement du lot 5 154 954 et d'une partie du lot 5 154 963, qui prendrait la forme d'un développement résidentiel visant une densité de 10 logements à l'hectare ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le document annexé à la présente résolution, fait partie intégrante de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à développer un secteur en périmètre urbain inutilisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de terminer le réseau viaire du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de boucler le réseau d'eau potable et d'égout;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le Conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham soumette une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement MRC-773-1 de la MRC de Drummond afin d'autoriser l'échange d'affectation urbaine et conservation de même superficie entre les lots 5 154 963 et 5 154 954.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 154.05.2021

AUTORISATION DE SIGNATURES – TRANSACTION – QUITTANCE TOTALE ET FINALE

CONSIDÉRANT la demande de compensation adressée à la Municipalité par le propriétaire du 332, rue Beauchesne;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente de règlement hors cour (ci-après : « transaction »);

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu ce qui suit :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la mairesse et la directrice-générale, soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, tous les documents nécessaires, dont le document de transaction – quittance totale et finale, afin de conclure et exécuter l'entente de règlement intervenue.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 155.05.2021

OFFRE DE SERVICE – PÉPINIÈRE JANELLE

ATTENDU QUE Pépinière Janelle dépose une offre de service pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers pour un montant de 3 700,00 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accorder l'entretien et l'aménagement des plates-bandes et arbustes de l'hôtel de ville, la salle municipale, la bibliothèque et le site du Parc de la vierge, tel que proposé dans la soumission présentée par l'entreprise Pépinière Janelle de Saint-Germain-de-Grantham, pour un montant de 3 700,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier**

QUE la séance soit levée à 18 h 25.